

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'ABITIBI
VILLE D'AMOS

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 JUILLET 2017

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amos tenue au lieu habituel des délibérations du conseil ce vendredi 7 juillet 2017 à compter de 16 h, à laquelle étaient présents, outre le maire, monsieur Sébastien D'Astous, les conseillers(ère) suivants(e) :

Monsieur Martin Roy	siège n° 2;
Monsieur Robert Julien	siège n° 3;
Monsieur Denis Chandonnet	siège n° 4;
Madame Micheline Godbout	siège n° 6;

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Étaient également présents à cette séance, monsieur Guy Nolet, directeur général et trésorier et Mme Claudyne Maurice, greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 16 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par la conseillère Micheline Godbout, APPUYÉ par le conseiller Martin Roy et RÉSOLU unanimement :

2017-323 D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 10 juillet 2017 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ACQUISITION DE CASIERS AU COMPLEXE SPORTIF D'AMOS

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, a autorisé la greffière à inviter les entreprises Ferabi inc., Ferblanterie L.M. Bertrand, G4 R-D inc. / G.N. Roy, Gyva inc. à soumissionner dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation concernant l'acquisition de casiers au Complexe sportif d'Amos;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet appel d'offres sur invitation, trois entreprises ont présenté les offres indiquées ci-dessous, incluant les taxes applicables:

Soumissionnaires	Montant incluant les taxes
Ferblanterie L.M. Bertrand	41 323,81 \$
G4 R-D inc. / G.N. Roy	87 496,88 \$
Gyva inc.	20 596,62 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Gyva inc. est la plus basse soumission conforme reçue.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Denis Chandonnet, APPUYÉ par le conseiller Robert Julien et RÉSOLU unanimement :

2017-324 D'ADJUGER à l'entreprise Gyva inc. le contrat concernant l'acquisition de casiers au Complexe sportif d'Amos, selon les termes et conditions du devis et de sa soumission présentée à la Ville le 7 juillet 2017 pour un montant de 20 596,62 \$, incluant les taxes applicables;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer au besoin, au nom de la Ville, tout contrat nécessaire ou utile pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ACQUISITION DES ÉQUIPEMENTS DE CUISINE AU COMPLEXE SPORTIF

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, a autorisé la greffière à inviter les entreprises Gyva, Équipements Rivard et Deshaies à soumissionner dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation concernant l'acquisition d'équipements de cuisine au Complexe sportif;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet appel d'offres sur invitation, seule l'entreprise Deshaies a présenté une offre, indiquée ci-dessous et incluant les taxes applicables:

Soumissionnaire	Montant incluant les taxes
) Deshaies	24 351,71 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Deshaies est la plus basse soumission conforme reçue.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Martin Roy, APPUYÉ par le conseiller Denis Chandonnet et RÉSOLU unanimement :

2017-325

D'ADJUGER à l'entreprise Deshaies le contrat concernant l'acquisition d'équipements de cuisine au Complexe sportif d'Amos, selon les termes et conditions du devis et de sa soumission présentée à la Ville le 10 juillet 2017 pour un montant de 24 351,71 \$, incluant les taxes applicables;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer au besoin, au nom de la Ville, tout contrat nécessaire ou utile pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

Aucune question n'a été posée.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant maintenant épuisé, monsieur le maire suppléant déclare la séance levée.

Et la séance est levée à 16 h 05.

Le maire,
Sébastien D'Astous

La greffière,
Claudyne Maurice